Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STHR, veuillez visiter :
bacsthr.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SÉRIE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION (STHR)

SESSION 2026

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE : ÉVALUATION AU TITRE DU CONTRÔLE CONTINU

ur le cycle terminal au titre du contrôle continu : 3 en première et 3 en terminale D

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, la France face à la défaite de 1940 (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, des territoires inégalement intégrés à la mondialisation (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, liberté d'expression et respect d'autrui (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION : LYCÉE HÔTELIER DES RIVES, LYON

Cette évaluation porte sur des connaissances et des compétences du cycle terminal en histoire, en géographie et en enseignement moral et civique. Elle est organisée localement au titre du contrôle continu. L'histoire-géographie en série STHR ne donne pas lieu à une épreuve terminale nationale dotée d'une durée ou d'un sujet national unique.

Le sujet comprend trois parties, notées sur 20 points : une analyse critique de documents en histoire, une étude de géographie et une situation d'enseignement moral et civique. Les documents nécessaires sont reproduits dans le dossier technique. Répondez de manière organisée, en vous appuyant sur les documents et sur vos connaissances. Complétez le document réponse DR 1 et rendez-le avec votre copie.

PARTIE 1 : HISTOIRE, la France face à la défaite de 1940 (9 points)

Analyser, confronter et critiquer des sources historiques

À partir des documents 1 et 2 du DT 1 et de vos connaissances, rédigez des réponses précises et organisées. Les deux documents sont des prises de parole radiodiffusées en juin 1940, dans le contexte de la défaite militaire française face à l'Allemagne nazie.

1.1 (2 points) Présentez le contexte historique dans lequel sont prononcés les deux discours. Situez les événements dans le temps et indiquez les conséquences immédiates de la défaite française.

1.2 (2 points) Présentez la nature, les auteurs, les destinataires et l'objectif de chacun des deux documents. Appuyez votre réponse sur des éléments précis des textes.

1.3 (2 points) Confrontez les positions exprimées par Philippe Pétain et Charles de Gaulle sur la poursuite des combats. Montrez en quoi leurs propos proposent deux orientations politiques différentes.

1.4 (3 points) Rédigez une critique de ces sources en distinguant ce qu'elles permettent d'établir et leurs limites. Vous prendrez en compte leur nature, leur contexte de production, leur objectif et leur portée historique. Expliquez notamment pourquoi ces deux discours ne suffisent pas, à eux seuls, à rendre compte de la diversité des réactions des Français en juin 1940.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, des territoires inégalement intégrés à la mondialisation (7 points)

Étudier la hiérarchie des grandes portes maritimes mondiales

À l'aide du DT 2 et de vos connaissances, répondez aux questions. Les données portent sur le trafic de conteneurs de cinq ports en 2023. Un EVP, ou équivalent vingt pieds, est une unité de mesure de

capacité des conteneurs.

2.1 (2 points) Classez les cinq ports du DT 2 par volume de trafic décroissant. Indiquez l'écart, en millions d'EVP, entre le port le plus actif et le port le moins actif du tableau.

2.2 (2 points) À partir des données, montrez que les grandes portes maritimes mondiales sont hiérarchisées et que leur répartition est inégale entre les grandes régions du monde. Appuyez-vous sur au moins deux exemples du tableau.

2.3 (2 points) Répondez à la question problématisée suivante : comment les grandes portes maritimes organisent-elles les flux de la mondialisation tout en révélant une intégration inégale des territoires ? Votre réponse, organisée en un court paragraphe, mobilisera les données du DT 2 et deux connaissances géographiques.

2.4 (1 point) Complétez le DR 1 en indiquant, pour chaque port, son rang dans le tableau et sa région du monde. Pour ce classement, utilisez les catégories Asie orientale, Europe et Amérique du Nord.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, liberté d'expression et respect d'autrui (4 points)

Exercer sa citoyenneté dans une situation concrète

Une élève d'un lycée hôtelier découvre sur le réseau numérique de la classe une publication visant un camarade en raison de son origine. La publication contient une insulte discriminatoire. Plusieurs élèves l'ont partagée. L'élève qui découvre la publication hésite entre la laisser en ligne, répondre en publiant à son tour une insulte ou alerter un adulte de l'établissement. Le DT 3 présente des repères juridiques utiles à l'analyse de cette situation.

3.1 (1 point) Identifiez deux principes ou droits concernés par cette situation en vous appuyant sur le DT 3.

3.2 (2 points) Proposez deux démarches concrètes, responsables et compatibles avec les principes républicains que l'élève peut entreprendre. Justifiez chacune d'elles en distinguant la protection de la personne visée et le rôle du témoin.

3.3 (1 point) Expliquez pourquoi la liberté d'expression ne justifie pas la publication d'une insulte discriminatoire. Appuyez votre réponse sur le DT 3.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DEUX PRISES DE PAROLE RADIODIFFUSÉES EN JUIN 1940

Document 1 : Philippe Pétain, discours radiodiffusé du 17 juin 1940. Extrait : « C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat. »

Document 2 : Charles de Gaulle, appel radiodiffusé du 18 juin 1940 depuis Londres. Extrait : « Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. »

Ces extraits sont issus de discours publics contemporains des événements. Le 17 juin 1940, Philippe Pétain annonce son choix de demander la fin des combats. Le 18 juin 1940, Charles de Gaulle appelle à poursuivre la lutte contre l'Allemagne et à rejoindre la France libre. Les deux textes s'inscrivent dans le contexte de l'effondrement militaire français et précèdent la signature de l'armistice du 22 juin 1940.

Repères sur les prises de parole

Document	Auteur	Date et lieu	Orientation exprimée
Document 1	Philippe Pétain	17 juin 1940, France	Cesser le combat
Document 2	Charles de Gaulle	18 juin 1940, Londres	Poursuivre la lutte

Informations de contextualisation des deux sources historiques

DT 2 : TRAFIC DE CONTENEURS DE CINQ GRANDES PORTES MARITIMES EN 2023

Le tableau présente des volumes annuels de trafic de conteneurs exprimés en millions d'EVP. Les valeurs sont arrondies au dixième. Elles permettent de comparer l'importance de ces ports, mais ne mesurent pas à elles seules l'ensemble des flux, des activités ou de l'influence de chaque territoire.

Sources : statistiques annuelles 2023 publiées par les autorités portuaires de Shanghai, de Singapour, de Ningbo-Zhoushan, de Rotterdam et de Los Angeles. Valeurs arrondies pour ce sujet.

Trafic de conteneurs de ports sélectionnés en 2023

Port	Région du monde	Trafic en millions d'EVP
Shanghai	Asie orientale	49,0
Singapour	Asie orientale	39,0
Ningbo-Zhoushan	Asie orientale	35,3
Rotterdam	Europe	13,4
Los Angeles	Amérique du Nord	8,6

Volumes annuels en millions d'EVP, valeurs arrondies au dixième

DT 3 : REPÈRES JURIDIQUES POUR L'ÉTUDE DE LA SITUATION CIVIQUE

Constitution du 4 octobre 1958, article 1 : la République est indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, article 33 : le texte prévoit des sanctions pour l'injure publique commise envers une personne ou un groupe de personnes en raison notamment de leur origine ou de leur appartenance à une religion déterminée.

Ces repères distinguent la liberté d'expression, qui s'exerce dans le cadre de la loi, du droit de porter atteinte à la dignité ou à l'égalité d'autrui. Dans la situation présentée, le partage d'une publication peut contribuer à sa diffusion et prolonger le préjudice subi par la personne visée.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.4 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les deux dernières colonnes pour chaque port. Classez les ports selon les volumes du DT 2, du rang 1 pour le trafic le plus élevé au rang 5 pour le trafic le moins élevé. Utilisez les catégories régionales indiquées dans la question 2.4.

Repérage et classement des ports

Port	Rang	Région du monde
Shanghai	.....	.....
Singapour	.....	.....
Ningbo-Zhoushan	.....	.....
Rotterdam	.....	.....
Los Angeles	.....	.....

À compléter par le candidat à partir du DT 2

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.